

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

N^o: XLVI.

NOVEMBRE 1790.

DIMANCHE 21.

Séance du Lundi 15.

LES Etats assamblés , on fit la lecture d'une liste de quelques nouveaux concurrens à l'Indigénat.

Mr. le Maréchal de la Diète présenta une autre liste de quelques Militaires recommandés par la Commission de Guerre , comme méritant les faveurs de l'ennoblissement.

Avant de rien décider , il fut convenu que dans la création actuelle des nouveaux Nobles , chaque Membre de la Diète recommanderoit seulement deux personnes , dont il répondroit , quant au choix , aux Etats assemblés , afin d'obvier à tous les abus , & aux inconvénients qui pourroient resulter d'une présentation indirecte & inégale.

Les priviléges de la Noblesse *præciso scartabellatu* furent accordés à l'unanimité à Mr. *Cichocski* Colonel d'Artillerie , Membre de la Commission de Guerre , ainsi qu'à Mr. *Kronemann* Général Major , tous deux Officiers d'un mérite distingué . Plusieurs autres Militaires obtinrent aussi des lettres de Noblesse en récompense de leurs services:

Nouvelles recommandations pour l'Indigénat en faveur de quelques Militaires & Bourgeois. Elles sont prises *ad deliberandum*.

Autre liste de quelques Bas Officiers qui aspirent aussi aux honneurs de la Noblesse ; elle est renvoyée à un plus ample examen.

Deux projets furent aussi pris en délibération ; l'un tendant à ne plus inquiéter les familles ennoblies avant l'année 1641. & conséquemment non inscrites dans le Code des Lois ; et l'autre pour rétablir dans les droits de la Noblesse les familles qui auroient pu en *abuser* en se livrant aux métiers & professions contraires à l'Estat-Equestre.

Enfin un comité fut nommé pour dresser un projet sur l'ordre des Séances & sur leurs formes, afin de faciliter l'examen des discussions, & la conclusion du nouveau plan pour l'amélioration du gouvernement.

La Salle de la Diète exigeant des réparations, les Séances ont été ajournées à la huitaine.

Les Diétines rassemblées le 16. dans toute l'étendue du Royaume ont dû s'occuper des cahiers, & des Elections des nouveaux Nonces à la Diète. On a déjà des nouvelles de quelquesunes de ces assemblées Palatinates, & l'on sait en général que, malgré des débats très vifs qu'un reste de mœurs anciennes a manqué d'ensanglanter, le Patriotisme & les lumières l'ont emporté sur la méchanceté & l'ignorance. La Diète de Lublin doit beaucoup à la sagesse éclairée de Mr.le Prince Czartoryski Général de Podolie; ainsi que celle de Cracovie est redevable de ses excellents cahiers au zèle de Mr. Sotyk, & à l'instruction répandue dans cette ancienne Capitale.

La Diète de Varsovie vient de charger ses nouveaux Nonces MM. *Rogoujski & Szamocki* de 28. articles dont voici les plus importants.

Que l'Electeur de Saxe sera déclaré dès à-présent successeur au Trône de Pologne:

Que les Séenateurs ayant des places dans les corps administratifs & comptables n'auront pas de voix décisive dans le Sénat:

Qu'on rétablira le *Senatus-Confilium* destiné à surveiller les différentes branches des Pouvoirs-publics pendant l'absence de la Diète:

Qu'on sollicitera la suppression des *Grands-Généraux en second*, des *Vice-Chanceliers*, des *Vice Trésoriers* en Lithuanie ainsi qu'en Pologne.

La pudeur publique nous force de jeter un voile mystérieux sur plusieurs autres demandes de cette Diète, que les Etats confédérés écarteront sans doute dans leur sagesse pour la gloire de leurs travaux & pour la conservation de la dignité Nationale.

Suite de l'adresse à la Nation &c.

Par Mr. *Adam Krasinski*, Evêque de Kamieniec, &c.

Une République bien organisée doit réprimer l'agitation de ces hardis Aristocrates, qui ne voient que leur intérêt. Ecrire en faveur de l'Élection des Rois, soutenir les Interrègnes, c'est ne chercher dans les troubles civils, que des moyens pour satisfaire son ambition. „ Je ne veux en imposer à „ qui que ce soit ; ce n'est ni dans des vues équivoques „ ni par une bravoure déplacée, que je proteste qu'en „ cas qu'une Puissance étrangère entreprît le renver-

„ fement de notre République & la déstruction de
 „ notre liberté , je vous suivrois , Illustres Concitoyens ,
 „ & le bras armé , je déffendrois de ma personne
 „ tout ce que nous avons de plus cher , la Patrie &
 „ la liberté . „

Ce ne font ici que des paroles vaines. Et moi ,
 mes chères concitoyens , j'ai consacré mes jours au sou-
 tien de la Religion & de la liberté ; & j'en ai passé
 une partie au milieu des périls & au sein de l'infor-
 tune ; n'ayant jamais été ni ambitieux ni flatteur , je
 crois que je puis vous manifester mes sentiments , &
 vous exhorter à la prévoyance .

O Nation chérie ! la servitude dans laquelle
 vous avés gémi n'étoit-elle pas assez dure ? Pouvez-
 vous oublier cette Puissance qui vous avoit ôté vo-
 tre liberté ? de tous ceux qui offrent actuellement leur
 vie , quel est celui qui alors leva le bras pour la dé-
 fendre ? Je n'ai pas comme eux la présomption de vous
 présager la victoire , je n'admetts pas avec eux la faus-
 se application de cette maxime : Une Nation qui veut
 être libre ne fauroit être subjuguée . Vos fers sont à
 peine brisés , vous ne pouvés pas encore vous compter
 parmi ces Nations indépendantes . La fin d'une guer-
 re sinistre peut faire éclater la vengeance . Elle se pré-
 parera alors à renouveler des playes que la Diète
 actuelle avoit tâché de fermer . Si la politique ou la
 nécessité contraignent nos voisins à ne pas nous inquiéter ,
 perdront-ils de vué cette prérogative qu'ils se font
 arrogée de nous donner des Rois ? & ne chercheront-
 ils pas à reprendre sur nous leur domination dès
 qu'ils auront posé leurs armes victorieuses ? Cette
 sécurité où voudroient nous entraîner tous ces écrits

dangereux ne peut donc avoir aucun fondement. Et n'est-ce pas actuellement que nous avons tout à craindre? sans rappeler tant de motifs, ne suffit-il pas de fixer son attention sur cette guerre de nos voisins, qui de puis trois ans n'a fait qu'épuiser leurs trésors ? ne devons nous pas appréhender que notre pauvre Patrie ne leur serve de dédommagement, ou du moins qu'il ne recherchent sa ruine pour assouvir leur vengeance. La suite à l'ordinaire prochain.

NOUS nous empressons de faire connoître aux souscripteurs l'écrit intéressant qui vient de nous être adressé; les bornes de ce Journal nous empêchant de pouvoir l'y insérer dans son ensemble, nous aurons soin d'en donner la suite dans les Numéros Suivants.

Je n'ai pas leurs lumières, mais j'aurai leur courage, & mon zèle au moins touchera les amis de l'humanité.

Marmontel.

Cinquante Villes de Pologne avoient envoyé aux Etats assemblés des Députés chargés de leur amour, de leur attachement & de leurs droits ; leurs réclamations énergiques avoient positivement fixé l'attention particulière de la Législature ; tous les Citoyens éclairés avoient senti que la Pologne ferroit toujours sans Constitution (a) si les habitans des

(a) Quand la manière de gouverner ne dérive pas de la volonté générale clairement exprimée, un peuple n'a point de Constitution. Il n'a qu'un gouvernement de fait, qui varie suivant les circonstances, qui céde à tous les événemens. Alors l'autorité a plus de puissance pour opprimer les hommes que pour garan-

Villes ne pouvoient avoir une volonté précise & clairement exprimée ; & c'est au moment où le Tiers-Etat étoit dans la douce espérance d'être enfin rappelé dans la plénitude de ses droits, qu'il se voit tout-à-coup privé de ses Membres les plus notables. Des distinctions, des titres de Noblesse les séparent de la cause commune, leur donnent une existence différente & des intérêts opposés. Et ces titres ont été reçus avec reconnaissance & acceptés avec joie ! A la surprise du Tiers Etat a du succéder la plus vive inquiétude ; il a du se demander : que signifient tous ces diplômes délivrés à nos frères ? Est-ce une affaire de spéculation ? la récompense du mérite ? ou ne feroient-ils enfin que le dernier coup porté à notre état malheureux & opprimé ? il a du se dire : pouvons-nous croire encore, pouvons nous espérer, quand tout nous rend petit, quand tout nous décourage ? j'ai réfléchi sur cet objet important, j'ai cherché ses rapports avec le bien général ; parmi tant d'idées contradictoires, j'ai voulu me faire des idées fixes ; si elles sont conformes à la justice & à la vérité, elles peuvent tenir une place dans votre Journal.

Une conduite digne d'éloges, des services rendus à la Société, ont pu distinguer quelques particuliers & leur mériter les égards des Etats assemblés. Mais dans un moment où la grande question de la liberté du Tiers-Etat étoit prête à être entendue & discutée, ces particuliers devoient-ils abandonner la cause com-

tir leurs droits ; ceux qui gouvernent & ceux qui sont gouvernés sont également malheureux (Raport du comité pour la Constitution Françoise, par Mr. Mounier)

mune, & préférer à ce grand intérêt, leur intérêt particulier? La méchanceté seule peut tout blâmer, & ne voir dans leur conduite qu'égoïsme & vanité, mais la vérité y trouve une excuse dans l'amour si naturel pour sa famille, dans cet attrait si puissant à l'homme social, de transmettre à ses descendants la liberté & tous les droits du Citoyen; car, on ne peut pas toujours se faire illusion, les prérogatives de notre Noblesse ne sont pas autre chose.

Comment en Pologne, le Tiers-Etat peut-il aimer la Patrie, quand la Patrie n'est rien de plus pour lui que pour les Etrangers, & qu'elle ne lui accorde que ce qu'il ne peut refuser à personne? Partout où il se présente le gouvernement le repousse, jusqu'à ce droit si naturel de pouvoir acquérir des propriétés foncières lui est ôté. Les places, les emplois, toutes les différentes branches d'administration lui sont interdites. Soumis à toutes les charges, à tous les devoirs de l'Etat-civil, il ne jouit d'aucun de ces avantages; & ni le génie, ni le savoir, ni les talents, ni toutes les qualités les plus éminentes ne peuvent le conduire à rien. Aussi quand le travail, l'industrie, l'économie ont mis le Bourgeois polonois au dessus des besoins, il ne peut lui rester d'autre alternative que celle de continuer à végéter dans le mépris, ou de s'expatrier avec sa famille, d'emporter le fruit de ses faveurs, & de chercher ailleurs les avantages sociaux dont il est privé. Ces lieux de notre jeunesse, de notre adolescence, d'une partie de notre vie nous offrent tant d'attrait! nos habitudes, nos liaisons nous sont si chères! comment doit être injuste le gouvernement qui nous réduit à les abandonner!

Ces inconveniens ont sans doute fixé l'attention du Souverain (b) & en attendant qu'il puisse y obvier , il a voulu du moins tirer de cet état d'anxiété un certain nombre de particuliers qui avoient principalement obtenu son attention , & se les attacher en les faisant passer dans l'ordre de la Noblesse. En voyant leurs noms inscrits dans les registres de l'ordre-Equestre, ces Bourgeois n'ont point dit avec vanité: maintenant nous sommes Nobles , mais tous ont répété avec attendrissement: maintenant nous sommes citoyens; encore ce sentiment n'étoit pas pour eux mêmes, leur famille en étoit l'objet ; avec de tels sentiments peut-on encore encourir le blâme ? peut on nuire quand on est ainsi dirigé ? non: ces Nobles , ou plutôt ces citoyens ne peuvent cesser d'être hommes; ils ne peuvent oublier des intérêts qui étoient les leurs ; la grande cause de la Bourgeoisie fera toujours leur cause propre; ils la soutiendront de tout leur pouvoir ; ils préféreront la liberté générale , la félicité commune , au privilège d'avoir été distingués par des avantages particuliers ; & si le Tiers-Etat ne peut plus voir en eux des frères, du moins feront-ils toujours ses défenseurs & ses amis.

La suite à l'ordinaire prochain.

(b) En Pologne, le mot *Souverain* ne peut signifier autre chose que les Etats assemblés en Diète. Depuis quelques années, on a si étrangement abusé de ce mot dans des écrits publiés à Varsovie par des citoyens , que cette note m'a paru nécessaire.